

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
TENUE LE JEUDI 31 JANVIER 2019, À 12 H, AU LOCAL G-1865-1869**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Karine Lacroix-Pelletier
et APPUYÉ par Simon Roy

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 janvier 2019;
3. Information :
 - 3.1. Campagne contre le racisme;
 - 3.2. Prochaines assemblées générales;
4. Nomination à entériner;
5. Négociation 2020 : consultation sur les alliances;
6. Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
7. Clôture de la séance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JANVIER 2019

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 janvier 2019.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. INFORMATION

3.1. Campagne contre le racisme

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

Le Syndicat a déposé dans chaque département une affiche portant le message « Tout le monde a sa place au Québec. Non au racisme! ». Cette opération d'affichage a été initiée par le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) et s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 2^e anniversaire de l'attentat perpétré à la Grande mosquée de Québec, le 29 janvier 2017.

3.2. Prochaines assemblées générales

François Chassé, président, présente le point.

L'assemblée générale prévue le 7 février est reportée au 21 février. Lors de cette assemblée, des membres du Comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ-CSN seront présents afin d'entendre nos préoccupations concernant la prochaine négociation de notre convention collective.

4. NOMINATION À ENTÉRINER

François Chassé, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Karine Dion
et APPUYÉ par Simon Roy

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine la nomination de Bernard Gourdeau à titre de substitut de Lorraine Veilleux au Comité consultatif sur la politique de développement durable.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. NÉGOCIATION 2020 : CONSULTATION SUR LES ALLIANCES

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Karine Dion
et APPUYÉ par Darquise Tardif

que l'Assemblée générale du SPCFXG se prononce en faveur de la proposition suivante :

1. Que le regroupement cégep mandate la FNEEQ pour qu'elle fasse alliance avec les autres fédérations du secteur public de la CSN dans le but de négocier le salaire, le régime de retraite, les droits parentaux, les disparités régionales, la durée de la convention collective et toute autre matière ou demande particulière convenue par la suite.
2. Que le regroupement cégep mandate la FNEEQ à ce qu'elle et les autres fédérations du secteur public de la CSN fassent alliance dans le but de négocier le salaire, le régime de retraite, les droits parentaux, les disparités régionales, la durée de la convention collective et toute autre matière ou demande particulière convenue par la suite avec les centrales syndicales qui :
 - partagent l'orientation générale à l'effet que, dans le cadre de la prochaine négociation, l'accent soit mis tant sur l'amélioration des conditions de travail et de pratique, notamment en contrant la surcharge de travail et la précarité, que sur l'amélioration des conditions salariales. Que les principes sous-jacents aux demandes salariales permettent des hausses supérieures à l'inflation pour l'ensemble des personnes salariées et qu'une attention particulière soit accordée aux bas salarié-e-s;
 - partagent la volonté de se doter d'une stratégie de communication et de mobilisation qui mette à l'avant-plan des demandes spécifiques à certains secteurs (éducation, santé, etc.) de façon à ce que ses membres se reconnaissent dans le message public véhiculé par cette alliance, par-delà leur statut de travailleuses et travailleurs des services publics et leurs demandes communes;
 - s'engagent à ce que la règle du consensus soit au cœur du processus décisionnel de cette alliance;
 - s'engagent à consulter sur les mêmes propositions, selon les mêmes modalités, et ce, de façon coordonnée;
 - s'engagent à convenir d'un protocole de fin de négociation.

Qu'un protocole de fonctionnement soit convenu entre les organisations syndicales de cette alliance et que celui-ci inclue des éléments sur le calendrier et le rythme de la négociation.

Que cette alliance demeure ouverte à d'autres organisations syndicales.

3. Que le regroupement cégep mandate la FNEEQ pour qu'elle adopte un mandat à l'effet qu'elle est ouverte à former des alliances avec d'autres organisations de la société civile.
4. Que le regroupement cégep adopte un mandat d'harmonisation lors de l'adoption de ces propositions.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

6. POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

François Chassé, président, présente le point.

CONSIDÉRANT la résolution suivante adoptée lors de l'assemblée générale du 9 février 2017 :

Le SPCFXG affirme, pour des raisons éthiques, qu'il est inapproprié d'entretenir un rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité;

CONSIDÉRANT que le SPCFXG a le devoir de s'assurer que ses membres soient informés des risques encourus s'ils entretiennent un rapport intime avec une personne étudiante;

CONSIDÉRANT que l'article 9 (« Mesures applicables aux relations intimes impliquant une relation pédagogique, d'aide ou d'autorité ») du projet de *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au Cégep Garneau* et le *Code de conduite* qui figure en annexe B, dans leur version actuelle, ne sont pas suffisamment clairs,

PROPOSITION 1 :

Il est PROPOSÉ par Marie-Thérèse Lacourse
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que l'Assemblée générale du SPCFXG se prononce en accord avec l'énoncé suivant :

Tout membre du corps professoral est en relation d'autorité avec toute personne étudiante du Cégep, qu'il ait ou non régulièrement affaire à elle dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Nathalie Robitaille
et APPUYÉ par Ariane Boivin

de biffer « régulièrement ».

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG se prononce en accord avec l'énoncé suivant :

Tout membre du corps professoral est en relation d'autorité avec toute personne étudiante du Cégep, qu'il ait ou non affaire à elle dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION 2 :

Il est PROPOSÉ par Florence Bujold-Jarry
et APPUYÉ par Ariane Boivin

que l'Assemblée générale du SPCFXG demande que l'article 9 du projet de *Politique* et le *Code de conduite* de l'annexe B soient réécrits en fonction du principe suivant :

Il est interdit à tout membre du personnel qui se trouve ou est susceptible de se trouver dans l'avenir en relation pédagogique, d'aide ou d'autorité avec une personne étudiante du Cégep d'entretenir une relation intime avec elle. Cette interdiction vise les objectifs suivants :

- a) minimiser le risque qu'une relation pédagogique, d'aide ou d'autorité ne devienne le théâtre d'une situation de violence à caractère sexuel ou d'abus de pouvoir de quelque nature;*
- b) minimiser le risque qu'une relation intime nuise à l'objectivité et à l'impartialité requises dans une relation pédagogique, d'aide ou d'autorité.*

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION 3 :

Il est PROPOSÉ par Florence Bujold-Jarry
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que l'Assemblée générale du SPCFXG demande que l'article 9 du projet de *Politique* et le *Code de conduite* de l'annexe B prévoient ce qui suit :

La Direction des ressources humaines et des affaires corporatives (DRHAC) peut dispenser un membre du personnel de l'obligation de respecter l'interdiction formulée dans la proposition 2 dans certaines conditions particulières, par exemple lorsque la relation intime existait avant le début de la fréquentation du Cégep par la personne étudiante ou l'embauche du membre du personnel.

Toutefois, afin que la DRHAC accorde une telle dispense, les trois conditions suivantes doivent être satisfaites :

- a) le membre du personnel a déclaré l'existence de la relation intime à la DRHAC dans les meilleurs délais;*
- b) des accommodements raisonnables peuvent être mis en place pour atteindre les objectifs visés par l'interdiction;*
- c) la personne étudiante concernée signifie par écrit son accord à la mise en place des accommodements retenus.*

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Karine Dion
et APPUYÉ par Ariane Boivin

que la séance soit levée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La séance est levée à 13 h 50.


Danielle Lambert
Secrétaire-trésorière


François Chassé
Président